



Ville d'Iqaluit  
901, promenade Nunavut  
C.P. 460  
Iqaluit, Nunavut  
X0A 0H0

# Message d'intérêt public

## Programme de collecte de gros articles

**16 juin, 2020 – Iqaluit, Nunavut**

---

La ville est heureuse d'annoncer que la collecte annuelle de gros articles se déroulera au cours de la semaine du **lundi 22 juin au vendredi 26 juin 2020**. Ce sera l'occasion pour les résidents de débarrasser leurs domiciles de gros articles et de les faire transporter à la décharge, à l'aide des équipes de la ville.

Les résidents sont invités à se défaire des articles suivants :

- **Deux appareils électroménagers** machine à laver, sécheuse, réfrigérateur, congélateur ou cuisinière)
- et*
- **Trois gros articles ménagers** pesant 50 livres ou plus et qui sont trop grands pour mettre dans un sac à déchets en plastique.

Les articles suivants sont admissibles :

- Meubles (sofas, chaises, tables, matelas, etc.)
- Revêtements de sol (tapis, sous-tapis et linoléum), regroupés en pièces de dimensions maximales de 1,7 m x 1 m (5 pi x 3 pi) (un lot équivaut à un article en vrac)
- Appareils de plomberie, y compris les toilettes
- Fenêtres et miroirs

Veuillez laisser tous les articles à côté mais à l'écart de votre bac de déchets le **dimanche 21 juin 2020**.

Veuillez respecter la limite de trois articles et organiser les articles autorisés selon les critères suivants :

- Placer les articles à l'écart des déchets réguliers



Ville d'Iqaluit  
901, promenade Nunavut  
C.P. 460  
Iqaluit, Nunavut  
X0A 0H0

- Séparer les articles en tas distincts
- Ne pas empiler les articles

Les équipes de la ville planifieront une collecte en fonction des articles laissés dans tous les quartiers au cours de la semaine. Cela signifie que certains articles pourraient être laissés pour une autre journée de collecte.

Les articles ne faisant pas partie de la collecte (c.-à-d., vélos, jouets, équipement personnel) doivent être écartés de la zone du bac de déchets pour s'assurer qu'ils ne sont pas pris par mégarde.

Veuillez noter également que les zones commerciales (c.-à-d. le centre-ville, la zone West 40 et le chemin Fédéral) ne sont pas comprises dans la collecte de gros articles.

**Les articles suivants ne sont pas admissibles à la collecte et par conséquent doivent être transportés à la décharge à des fins d'élimination :**

- Matériel électronique (téléviseurs, ordinateurs, etc.)
- Déchets ménagers dangereux
- Pièces d'automobiles, y compris les sièges
- Pneus
- Tas de déchets mixtes
- Débris de construction et de démolition
- Bois (déchets de construction et de démolition, étagères, palettes, caisses, portes, etc.)
- Métal
- Réservoirs de propane
- Sol et roches
- Excréments d'animaux de compagnie
- Boîtes en carton déjà comprises dans la collecte résidentielle régulière ou qui peuvent être transportées à la décharge

Les résidents sont responsables de transporter à la décharge tous les articles supplémentaires dont ils veulent se débarrasser.



Ville d'Iqaluit  
901, promenade Nunavut  
C.P. 460  
Iqaluit, Nunavut  
X0A 0H0

Tous les articles recueillis lors de la collecte de gros articles sont éliminés à la décharge.

Les résidents peuvent également contribuer à réduire la quantité de déchets qui se retrouvent à la décharge en vendant, en échangeant ou en donnant des articles en bon état.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Sue Avery  
Secrétaire aux Travaux publics  
Ville d'Iqaluit

新闻发布稿可用伊努克提图语、英语和法语在 [www.iqaluit.ca](http://www.iqaluit.ca) 查看。

Media releases are available in Inuktitut, English and French at [www.iqaluit.ca](http://www.iqaluit.ca)

Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais et en français sur [www.iqaluit.ca](http://www.iqaluit.ca)